

EXPOSITION ITINÉRANTE POUR LA CONSERVATION

Chaque année, dans le cadre de son programme d'information sur la nécessité de la conservation, le ministre ontarien des Terres et Forêts présente une collection d'animaux de la faune canadienne à environ 70 foires et expositions à travers la province.

Les quelque trois millions de personnes qui visitent annuellement l'exposition sont généralement fascinées par les mammifères, les oiseaux et les poissons en montre. Comme les citadins en général (et plusieurs campagnards aussi) ne voient que rarement ou même jamais un loup, un coyote, un ours noir ou un faon moucheté dans son milieu naturel, les animaux dans leur enclos de verre attirent beaucoup les visiteurs qui peuvent, ainsi protégés, voir un loup ou un renard en train de dîner. Des panneaux bien en évidence fournissent la description des habitudes et de l'habitat des divers animaux.

M. Jim Scott, agent des relations publiques et conservateur permanent, voyage avec les animaux. La plupart de ceux-ci ont grandi en captivité après avoir été recueillis, orphelins ou blessés sans grande chance de survie, puis confiés aux soins de M. Scott.

Les animaux sont généralement gardés dans un parc réservé à la faune à Minesing, près de Barrie,



Ministère des Terres et Forêts de l'Ontario.

M. Jim Scott, agent des relations publiques et conservateur permanent accorde des soins particuliers à un ourson abandonné.

où ils reçoivent des soins compétents. Les cages sont propres et confortables, le régime est sain et la compagnie (humaine) bonne.

Cinq employés du ministère des Terres et Forêts affectés à la section de l'information sur la conservation dessinent et bâtissent les enclos et les panneaux d'exposition qui font ressortir les activités du ministère et les projets de la section. Toutes les expositions sont dotées d'agents des 21 districts forestiers du ministère.

IL FAUT RÉDUIRE LES PRIX DES LIVRES ÉTRANGERS

Le Conseil économique du Canada a recommandé récemment, dans un rapport au Gouvernement fédéral, une série de mesures en vue de réduire les prix des livres étrangers vendus au Canada, en abolissant certaines des restrictions à l'importation que renferme la Loi sur le droit d'auteur.

D'après le Conseil, un relevé a indiqué que les prix d'un échantillon de livres britanniques achetés directement de libraires britanniques, et expédiés par la poste au Canada, coûtaient en moyenne 30 p. 100 moins cher au détail que les mêmes livres achetés d'un libraire canadien. Même si, en raison de la dispersion du marché, les frais de distribution sont plus élevés au Canada, cet écart est considéré comme exagéré.

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Cette situation est attribuable en partie, selon le Conseil, à certains articles de la Loi sur le droit d'auteur qui peuvent servir à protéger, contre la concurrence, les éditeurs qui distribuent des livres étrangers au Canada, en interdisant aux autres d'importer en quantité les mêmes ouvrages protégés par le droit d'auteur. En acquérant les droits d'auteur au Canada des ouvrages d'auteurs étrangers, le plus souvent en faisant fonction d'agents de sociétés mères à l'étranger ou de maisons d'édition étrangères, les éditeurs canadiens sont ainsi en mesure de fixer les prix et de distribuer les livres sans être menacés d'une concurrence importante.

Dans le passé, on a tenté de justifier ces pratiques en disant que les bénéfices de ces agences sont nécessaires comme moyen de subventionner la littérature canadienne. De l'avis du Conseil, l'encouragement de l'identité culturelle canadienne et le maintien d'une industrie indigène d'une certaine taille sont d'importants objectifs nationaux, mais le maintien des prix des livres étrangers à un niveau aussi élevé n'est pas le moyen d'atteindre le but visé, et est encore plus préjudiciable du point de vue culturel que du point de vue économique.

Le Conseil ajoute: "Nous ne voyons pas comment la perception par des particuliers d'un aussi fort impôt sur les livres peut contribuer à l'éducation de la jeunesse et au développement d'une culture et d'une civilisation canadiennes, alors que celles-ci